

réforme du permis de construire

Les nouvelles dispositions qui vont régir les autorisations d'urbanisme à partir du 1^{er} octobre 2007 auront des répercussions importantes sur le travail et la responsabilité des architectes, car le nouveau régime est uniquement déclaratif et ne repose donc juridiquement que sur le pétitionnaire et son architecte.

Il n'est par exemple plus nécessaire de fournir les plans intérieurs de la construction, l'architecte s'engageant seulement sur une surface à construire. Le permis de construire portera exclusivement sur le Code de l'Urbanisme et ne sera plus l'occasion de vérifier le respect du projet au Code de la Construction et de l'Habitat ou au Code du travail dans les logements collectifs et dans les bureaux. Le contrôle se fera a posteriori par l'administration.

Les nouvelles dispositions ramènent les onze régimes d'autorisation à quatre : la déclaration préalable, le permis de construire, le permis de démolir et le permis d'aménager.

Les constructions neuves sont soumises au permis de construire, sauf lorsqu'elles sont dispensées de toute autorisation de par leur nature ou leur faible importance. Les constructions existantes ne seront soumises à permis de construire que s'il s'agit de changements de destination ou de travaux modifiant les structures, les façades ou les volumes. Le permis de construire sera cependant maintenu dans les secteurs sauvegardés. On peut s'inquiéter de la quasi suppression du champ d'application du permis de démolir, réduit à la protection du patrimoine, et qui perd en particulier son rôle social de protection des logements soumis à la loi de 1948.

Grande nouveauté, les délais d'instruction sont encadrés : le délai de base est d'un mois pour les demandes d'autorisations préalables, de deux mois pour les demandes de permis de construire portant sur une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir, de trois mois pour les autres demandes de PC et permis d'aménager.

L'ordre recommande aux architectes de ne pas commencer les travaux avant l'expiration des délais de base et leur conseille de faire des audits juridiques pour les opérations importantes.

rappel : suspension pour défaut d'assurance

Suite au décret d'application des ordonnances du 26 août 2005 paru au journal officiel du 11 mai 2007, le défaut d'assurance des architectes, après mise en demeure restée sans réponse, entraîne la suspension immédiate du Tableau et la privation du port du titre, donc de l'exercice de la profession d'architecte. L'envoi à l'Ordre régional de l'attestation d'assurance couvrant l'activité professionnelle des architectes pour l'année 2007 est donc indispensable.

Contactez le Service Tableau de l'Ordre des architectes d'Île-de-France. Les attestations d'assurance ou les justificatifs sont à envoyer par fax au 01 53 26 10 61 ou par courrier à l'Ordre des architectes d'Île-de-France, Service Tableau.

l'Ordre sollicité par la HALDE

L'Ordre des architectes d'Île-de-France a été sollicité par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) pour remettre un avis et des propositions contribuant à la promotion de l'égalité dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. À cette occasion, il a présenté son document : « Crise du logement social : état des lieux, interrogations et propositions ».

Ce document sera bientôt disponible en version papier et sur www.architectes-idf.org

les élections à l'Ordre VOTEZ !

Par arrêté du 6 avril 2007, le Ministre de la Culture et de la Communication a fixé au 12 septembre 2007 (1^{er} tour) et au 18 octobre 2007 (2^e tour) les dates des élections aux Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes. Votez nombreux pour élire vos représentants en Île-de-France.

PORTEZ-VOUS CANDIDAT !

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 4 juillet minuit, au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, 148 rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris. La liste des conseillers sortants et non sortants, les modalités électorales, le modèle d'acte de candidature et le cadre de la profession de foi sont consultables sur le site www.architectes-idf.org

consultations d'architecture à la Foire de Paris

Du 27 avril au 8 mai 2007, 200 architectes se sont relayés pour donner près de 2500 consultations gratuites à la Foire de Paris, à l'initiative de l'Ordre des architectes d'Île-de-France. Grand succès auprès des visiteurs. Merci à tous les confrères qui ont donné du temps au service de la représentation professionnelle.



Parce qu'il est important pour notre profession de se retrouver en de grandes occasions, le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France organise depuis 2004 un Bal des architectes ouvert à tous (architectes, maîtres d'ouvrages, étudiants, grand public). Ce Bal, qui regroupe chaque année plus de 3000 personnes de 20h30 à 3h00 du matin, se tiendra le jeudi 28 juin 2007. Nous souhaitons offrir à tous un moment de partage, convivial et festif, à la Maison de l'architecture. Nous espérons vous y accueillir nombreux et accompagnés !

le 4^{ème} Bal des architectes

jeudi 28 juin 2007

Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France
148 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris
20h30 Ouverture des portes

Membre de l'Association nationale de villes de Seine & Oise et de la Municipalité architectes - D'origine - Architecture
C'est la soirée d'ouverture officielle du Bal des architectes

Ordre des architectes Île-de-France

148, rue du Fbg Saint-Martin / 75010 Paris
tél. 01 53 26 10 60 / fax 01 53 26 10 61
craoif@architectes-idf.org / www.architectes-idf.org

en Île-de-France le Conseil de l'Ordre des architectes
les membres du Bureau sont

Cristina Conrad, présidente
Thierry Van de Wyngaert et Dominique Tessier, vice-présidents
Jérôme Chiarodo, secrétaire / Catherine Jacquot, trésorière
Gaëlle Hamonic et Bernard Leroy, rapporteurs auprès de la Chambre de discipline

les autres conseillers sont

François-Stéphane Braun, Alain Bretagnolle, Jean-Claude Carnoy, Paul Chemetov, Soisick Cléret, Christine Edeikins, Cloud de Grandpré, Hélène Fricout-Cassignol, Régis Gullon, Dominique Lelli, Ludovic Lobjoy, Thierry Nabères, Dominique Picard, Michel Seban, Jean Christophe Tougeron, Phine Weeke-Dottelonde, Christophe Widerski

déléguée générale, Christine Alexandre
chargé de communication, Basile Valentin

le Courrier hors-série juin 2007

directrice de la publication, Cristina Conrad
directeur de la rédaction, Thierry Van de Wyngaert
rédaction, Pascale Joffroy
conception graphique, Uli Meisenheimer et Costanza Matteucci
photographies, Anaïs Wulf (nous remercions pour leur collaboration : M. Derosais, Le Conseil Régional Île-de-France, M. Bordes du département communication de la RATP, Madeleine Snyers)
photographie couverture, Costanza Matteucci
diffusion, Ricoul / imprimé à 14 000 exemplaires sur Era pure 90 g
dépot légal / ISSN : 1762-0058

Pour recevoir le Courrier, écrivez-nous :
communication@architectes-idf.org

 en Île-de-France,
l'Ordre est une chance



**Courrier des architectes d'Île-de-France
numéro spécial / juin 2007**

« La parole est à vous ! »

Lisez, votez ! Élections ordinales les 12 septembre et 18 octobre

L'éditorial : **Rupture ?**

Cher(e)s ami(e)s

Vous avez élu, à l'Ordre régional d'Île-de-France, des architectes qui s'étaient rassemblés autour d'un projet commun de représentation et d'ouverture. Ces élus ont réorganisé la structure régionale et pris position, que ce soit sur les ordonnances gouvernementales, la réforme de l'enseignement, la loi sur le handicap ou l'étalement urbain.

Si ce travail a été reconnu par les pouvoirs publics, la maîtrise d'ouvrage et la presse, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la reconnaissance du rôle de l'architecte, comme l'attestent :

- des ordonnances, à travers lesquelles l'État oblige la profession à prendre en charge financièrement de plus en plus de compétences : chambres de discipline, gestionnaires, procédure de sauvegarde des entreprises, etc.
 - des partenariats publics-privés de plus en plus nombreux institués sans concours préalable de maîtrise d'œuvre ;
 - des réformes successives du Code des marchés publics qui entérinent la possibilité d'exiger des « échantillons » d'architecture ;
 - des réformes du permis de construire qui vont alourdir nos responsabilités sans contrepartie ;
 - des nouvelles réglementations handicapés qui, n'étant pas applicables aux maisons particulières, favorisent de fait les modèles des promoteurs ;
 - des élections à l'Ordre, repoussées de mois en mois et finalement prévues en catastrophe début septembre pour le premier tour, alors que le mandat de la moitié des conseillers s'achève en mai 2007. L'organisation ordinale est ainsi mise à mal par le ministère de la Culture, puisque les conseils régionaux ne pourront plus régler que « les affaires courantes », au moment même où deviendront applicables les suspensions pour défaut d'assurance !
 - des ordonnances, à travers lesquelles l'État oblige la profession à prendre en charge financièrement de plus en plus de compétences : chambres de discipline, gestionnaires, procédure de sauvegarde des entreprises, etc.
- Tout cela nous interroge fortement sur la considération que portent les pouvoirs publics à l'architecture et traduit une grande méconnaissance des réalités de

notre métier. L'architecture ne se réduit pas à une compétence technique et commerciale et doit tenir compte d'implications sociales, urbaines et culturelles. Cela questionne aussi l'organisation et les missions de l'institution. L'Ordre a été créé pour garantir au public les qualifications, l'éthique et les responsabilités des architectes et pour représenter la profession auprès des pouvoirs publics. Ces missions essentielles doivent prendre en compte la décentralisation politique, l'ère de la mobilité et du développement durable.

Pour que notre représentation soit à la hauteur des transformations de la société, **nous proposons un nouveau projet pour l'Ordre des architectes** : le rendre plus efficace et ancrer davantage les architectes dans la vie publique. Mutualiser par exemple le Tableau, les instances de discipline et le traitement juridique permettrait de libérer les architectes élus pour se consacrer à la politique architecturale dans les domaines où elle se construit et à des stratégies d'information et d'influence auprès des pouvoirs publics, des collectivités et du public. Les conseils régionaux disposeraient alors des moyens pour agir en faveur de l'architecture et la promouvoir dans les Maisons régionales de l'architecture. Ainsi, en sus de sa délégation de service public, l'Ordre deviendrait une force influente pour la promotion de l'architecture dans la société.

Les élections ordinales doivent mieux représenter les architectes. Cela nécessite un regroupement des régions pour être de taille similaire et un Conseil National qui devienne leur bureau exécutif et leur porte-parole. Une refonte de la représentation professionnelle implique également un repositionnement de l'architecture là où les enjeux sont prioritaires. Pour avoir les moyens de ces ambitions, exigeons notre rattachement au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Par ailleurs, affirmant toujours et encore qu'être plus solidaire, c'est être moins solitaire, il est nécessaire de favoriser l'accès à l'information professionnelle, réglementaire et technique pour que la profession tout entière devienne un acteur économique incontestable. Les conseillers de l'Île-de-France ont du dynamisme à revendre et la volonté de servir les architectes et le public au plus près de l'intérêt général.

Cristina Conrad, présidente

Philippe Laurent_ maire UDF de Sceaux / vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine / président du CAUE 92 / président de l'Union régionale Île-de-France des CAUE / vice-président de la communauté d'agglomérations des Hauts-de-Bievre

« Il faut prendre de front le besoin d'information et expliquer, hors des fantasmes et a priori colportés par les hommes politiques eux-mêmes, le rapport entre la densité urbaine et la qualité de vie : proximité des commerces, des équipements, des transports.

La densité n'est pas synonyme de mal-vivre en soi, mais il y a de mauvaises densités, qui sont dues à des formes urbaines inappropriées ou des espaces publics mal traités. Les architectes urbanistes savent aujourd'hui fabriquer des quartiers denses de qualité. »

/// Le Courrier des architectes d'Île-de-France n° 64, novembre 2005



architectes ensemble

Isabelle Latappy_ architecte / Paris

« J'ai été heureusement surprise par l'Ordre des Architectes d'Île-de-France : j'ai découvert une structure accueillante, ouverte et conviviale. C'est un espace de parole, de rencontres et d'échanges fédérateur de notre communauté d'architectes : que se soit dans des moments festifs comme le Bal, culturels comme les expositions et les spectacles ou encore les temps de réflexion que sont les tables rondes ou les A.G.. Le soir de la prestation de serment, je me suis découvert un sentiment d'appartenance. Un matin, j'ai reçu un courrier d'un gros maître d'ouvrage public à qui l'Ordre d'Île-de-France avait donné la liste des plus jeunes architectes inscrits.

Appréciable, non ? »



Sophie Papa_ architecte / Meudon (92)

« J'ai assisté à deux Ateliers Contrat de l'Ordre d'Île-de-France et j'ai été frappée par les témoignages de confrères qui se trouvaient dans des situations dramatiques suite à une négligence mineure comme l'absence d'une mention sur un contrat ou d'une réserve à propos d'un mitoyen. Il y a beaucoup à apprendre et à échanger pendant ces rencontres, car l'éventail des litiges possibles est très large, même pour des petites commandes privées. Il suffit parfois de conseils simples : c'est le service d'information juridique par téléphone qui m'a incitée par exemple à envoyer des lettres recommandées dès le début d'une mission : ce n'est pas mal vécu et tout le monde y gagne. Le fait de pouvoir, en Île-de-France, rencontrer personnellement les avocats qui assurent les « permanences juridiques » permet d'avancer sur des points contractuels précis. Mais il faudrait aller plus loin dans la création de services spécialisés. J'appelle de mes vœux des systèmes mutualisés ou sur abonnement, qui permettraient une aide personnalisée et à la demande pour la production de pièces écrites, dans un cadre financièrement accessible. »



Anne-Françoise Jumeau_ architecte / AF Jumeau, du groupe Périphériques architectes, Paris

« Un souci pour les agences d'architecture aujourd'hui, c'est de trouver de jeunes architectes qui explorent vraiment la conception. J'ai plutôt embauché des jeunes récemment, misant sur l'énergie qui doit venir d'eux. Mais les études condensées semblent laisser peu de temps à la maturation d'une pensée personnelle, à l'envie et au plaisir de ce métier protéiforme. La formation semble plus scolaire qu'avant, le rythme et l'état d'esprit se rapprochent déjà de ceux des facs. Notre métier réclame l'ouverture aux autres disciplines (art, lettres, musiques, etc.), l'élaboration d'une pensée et de son parcours : pas de recettes constructives, il faut savoir prendre des risques et chercher, toujours chercher, inventer, expérimenter. Si l'Ordre peut quelque chose, c'est de valoriser ce plaisir d'inventer, d'explorer et d'aller au bout d'un engagement, et d'en faire comprendre la valeur à tous. »

« Je regrette que le système éducatif de nos écoles et de nos collèges occulte complètement l'éveil à l'architecture et au cadre de vie. Une telle occultation ne peut être que volontaire : l'espace est politique, et chacun sait que donner de l'intelligence, c'est perdre du pouvoir ».



Michel Dresch_ directeur général de la Semapa

« Le rôle de l'architecte prend de l'importance à l'heure où l'art de bâtir mêle l'urbanisme, l'espace public, le développement durable, la qualité de la vie et les questions d'image de marque. Il y a de plus en plus d'architectes urbanistes. Leur travail de coordination enrichit le processus de fabrication des quartiers en facilitant le dialogue entre les concepteurs qui interviennent à différentes échelles. »



Eva Samuel_ architecte, Paris / architecte-conseil auprès de la DRAC de Champagne-Ardennes / membre du CA de la maison de l'architecture / enseignante à Paris La Villette

« La programmation de la Maison de l'architecture s'inscrit dans une dynamique féconde qui s'intéresse davantage au processus de fabrication du projet qu'au résultat construit. La promotion des objets finis a déjà ses salons ; ce qu'il nous faut, c'est combler le déficit d'échanges sur la commande, les jeux d'acteurs et les mises en œuvre. Ces sujets-là nous intéressent et intéressent également les partenaires des métiers de l'architecture, élus, décideurs, entrepreneurs, ingénieurs. »

/// Le Courrier des architectes n° 64, novembre 2005



A woman with dark hair tied back, wearing a dark green zip-up jacket over a green top and blue jeans, is holding a baby. The baby is wearing a white long-sleeved shirt and a red and white patterned bib. They are standing in a room with a bright blue wall. In the background, a wooden crib is visible. The lighting is bright, suggesting natural light from a window.

« **Le soleil entre**
par la fenêtre à dix heures
et sort par la porte
à dix-neuf »

Serge Goutmann_ architecte / conseiller municipal de Chelles, délégué au Plan Local d'Urbanisme / délégué départemental de Seine-et-Marne pour l'Ordre des architectes d'Île-de-France

« J'ai accepté d'être délégué départemental de Seine-et-Marne par sympathie pour la nouvelle équipe qui a su sortir l'instance ordinale de sa crispation corporatiste et situer son action dans le cadre de l'intérêt général établi par la loi de 1977 sur l'architecture. L'engagement politique – au sens profond – de notre représentation régionale est aujourd'hui clairement situé. Il suffit pour le définir de rappeler qu'il parle enfin de l'enjeu de l'architecture (le territoire, la ville, la vie citoyenne) et non seulement d'une profession. Avec sa contribution au Sdrif notamment, l'Ordre d'Île-de-France s'est positionné sur un vrai projet de société, clairement engagé et progressiste. Il défend la cause publique, menacée par la marchandisation de la ville et de la société, par ses conséquences sur le consumérisme des citoyens souvent maquillé en démocratie participative.

Dans la foulée des conseils pour le PLU de Paris, cette contribution au Sdrif adopte un positionnement intellectuel juste : elle ne place pas les architectes comme les « gardiens du temple », ni comme les dépositaires un peu paranoïaques du bon goût, attitude qui les piègerait dans la dimension la plus marchande et surannée de leur activité. Elle active la réflexion citoyenne sur la densité et le renouvellement urbain, et face à la logorrhée qui investit le débat politique, elle milite pour l'exemplarité et préconise des mesures urbaines, réglementaires et financières précises.

Voyons les intermittents du spectacle qui ont refusé l'assimilation de la culture à une marchandise, les infirmières celle de la santé... : les architectes doivent faire de même avec le cadre de vie. Laisser les enjeux économiques l'emporter ouvrirait la voie, avec la mise en concurrence et la montée du foncier, à l'entrée des grands groupes financiers dans le contrôle du territoire.

À tous niveaux, l'accessibilité à une prestation intellectuelle spécialisée et libre est consubstantielle de la qualité d'intervention sur le cadre bâti. Pour les particuliers, il faut inscrire dans le processus de fabrication du bâti une aide ou contrepartie à l'obligation de recourir à l'architecte et créer des permanences architecturales gratuites dans toutes les communes (nous en avons installé une en mairie de Chelles). Il faut créer un pôle public de l'habitat. Et pour les collectivités locales, l'instauration a-minima d'une prise en charge par l'État d'un conseil rapproché est une priorité, à l'heure où elles ne reçoivent plus l'aide des DDE et se tournent vers des bureaux d'études privés qui n'offrent pas toujours l'indépendance, la compétence ou le lien avec le territoire voulus. »



l'architecture est d'intérêt public

Jean-Pierre Courtiau_

chef de mission de la Formation Continue à la Dapa

« Les architectes sont demandeurs de formations prospectives et adaptées. Leurs attentes ont évolué : la formation continue s'adresse aujourd'hui moins aux professionnels en quête d'emploi qu'à ceux qui souhaitent aborder de nouveaux champs d'exercice : la réhabilitation, l'urbanisme mais aussi bien sûr le développement durable et la loi concernant l'accessibilité des personnes handicapées. »



Yves Laffoucrière_ directeur général du groupe Immobilière 3F / ingénieur civil des Ponts et Chaussées et architecte

« Intervenant dans les opérations de renouvellement urbain, je lance un appel pressant aux architectes pour qu'ils accompagnent les collectivités locales dans la mise en place des formes urbaines, la coordination des projets, la mise en œuvre opérationnelle des constructions et des aménagements ! Faute d'une bonne coordination dans l'espace on bricole, on superpose. L'espace public et les logements en souffrent. L'Anru finance ces missions au titre de l'Ingénierie du renouvellement urbain.

Les élus ont l'impression que tout est fait quand on leur montre un petit plan avec trois couleurs ! Et sur ces territoires fragilisés, ils se contentent trop souvent, pour se rassurer, d'une architecture de pastiche. Il faut échanger, montrer des expériences, pour qu'on sorte enfin de cette alternative entre l'îlot urbain ou le banal lotissement et les conceptions contemporaines qui génèrent peurs et incompréhension. Oui, la Maison de l'architecture doit jouer un rôle dans ce sens. »



en avant le cadre de vie

Yves-Laurent Sapoval_ architecte urbaniste de l'État / adhérent de Mouvement / délégué interministériel à la ville et au développement social urbain

« L'association Mouvement a été pour moi le creuset d'une réflexion sur la place que l'architecte occupe dans la société. Nous voulions extraire la profession de son corporatisme et promouvoir une manière plus large d'être utile, notamment sur les questions du logement social, de la politique de la ville, de l'étalement urbain. Mon engagement personnel dans l'action publique est en partie lié à cette adhésion. Je pense qu'à l'Ordre, les membres de Mouvement continuent à rendre la position de l'architecte signifiante sur tous les fronts.

Le débat a beaucoup avancé. Il faut arriver du côté de la maîtrise d'ouvrage pour se rendre compte du respect dans lequel les architectes sont tenus aujourd'hui. La validité de leur approche ancrée dans le réel est largement reconnue.

Quelle est la place effective des architectes dans les chantiers de rénovation urbaine ?

La pénétration des architectes dans l'urbanisme a incontestablement progressé à travers ces programmes. Nous entrons désormais dans un marché de maîtrise d'œuvre énorme, puisque 35 milliards d'euros d'investissement sont engagés sur dix ans. Les architectes sont attendus sur la conception, mais aussi sur la coordination et la gestion de projet où la pensée « en mode projet » est nécessaire. Ils partagent cette approche avec les ingénieurs, mais ils ont, en plus, la conscience profonde que la forme est signifiante : reconnaître l'incidence de la forme urbaine détermine la réussite des opérations.

Que pèseront les améliorations urbaines face à la dégradation sociale ?

La politique de la ville arrive enfin à maturité. Après l'oscillation récurrente entre l'aide à l'investissement urbain d'un côté et l'aide à l'accompagnement social ou économique de l'autre, on parvient à réunir aujourd'hui dans un dispositif cohérent une agence de rénovation urbaine, une agence de cohésion sociale et des zones franches urbaines en nombre significatif. Il faut maintenant installer cet équilibre au niveau local dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, en coordonnant les mises en œuvre. Nous avons besoin de professionnels de la ville à tous les niveaux, notamment de chefs de projets de la politique de la ville. Il y a des places à occuper pour construire l'ingénierie urbaine dont les villes et les quartiers ont besoin. »



Nicolas Michelin _ architecte, Paris / directeur de l'École d'architecture de Versailles

« Aucun pays en Europe ne demande aux écoles ou universités de se charger de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Elle est du ressort des organismes professionnels, c'est ce qu'on appelle la licence d'exercice. Que sa prise en charge reste, en France, attachée aux écoles, provient historiquement d'une résistance beauzartienne à la suppression du projet de diplôme : le fantôme de la sixième année d'étude est toujours là. (...) La présence de cette habilitation post-diplôme au sein des écoles sur-valorise la maîtrise d'œuvre : c'est l'inverse de la diversité que l'on recherche pour les métiers de l'architecture. L'ordre régional d'Île-de-France a raison d'encourager l'inscription au Tableau avec ou sans exercice. Ainsi, nous ne serons plus 27 000 architectes mais presque le double. La diffusion des métiers de l'architecture se fera naturellement, il y a des besoins énormes dans le conseil en amont des projets. »

// Le Courrier des architectes d'Île-de-France n° 63, juin 2005



la ville et le territoire

Rémy Viard _ architecte et urbaniste / délégué départemental de Seine-Saint-Denis pour l'Ordre d'Île-de-France / président de Mouvement

« Le climat qui entoure l'architecture semble vouloir changer : les colloques se multiplient. Mais trop souvent encore le "débat" sur l'architecture se réduit à des confrontations promotionnelles de quelques projets phare. Sur le terrain, la considération réelle pour les architectes progresse peu. S'il n'y avait pas la loi sur l'architecture, les architectes seraient encore plus marginalisés !

Il faut changer cette situation et faire en sorte que les architectes croient en leur métier quelle que soit la position qu'ils occupent dans le processus d'élaboration de l'architecture, qu'ils revendiquent un statut conforme et fassent reconnaître leur titre. On a besoin de bons professionnels de l'architecture tout au long du processus du projet, depuis la programmation jusqu'à la gestion et l'entretien nécessaire à la vie des bâtiments.

Pour divulguer notre culture, nous devons absolument essayer les points d'appui, c'est à dire "installer" les différentes pratiques professionnelles de l'architecture. C'est une des missions prioritaires que s'est donné l'Ordre Régional d'Île-de-France et ses délégués dans les départements. »



Mireille Ferri _ vice-présidente de la Région Île-de-France / en charge de l'aménagement du Territoire

Comment en-êtes vous arrivée pour le Schéma directeur d'Île-de-France à un plaidoyer pour la ville dense et au projet de « refaire la ville sur la ville » ?

Nous avons fixé deux impératifs majeurs pour définir les grandes orientations du Schéma Directeur :

1_ Réduire les inégalités et les tensions d'origine territoriales, afin que chacun puisse profiter d'un logement décent, d'un emploi de qualité à proximité et de services équitablement répartis.

2_ Prendre en compte les évolutions sociales telles que le travail massif des femmes et l'explosion du modèle familial unique qui entraînent des besoins de proximités plus grands. Prendre en compte aussi les problèmes liés au coût de l'énergie, qui auront des répercussions graves sur la vie des familles les plus pauvres, éloignées des centres.

Sur le plan économique, la qualité d'une ville durable fait partie des atouts sur lesquels il convient d'agir. Attirer de grands sièges sociaux ne se joue pas seulement sur notre niveau de production et nos innovations.

En quoi la contribution de l'Ordre des architectes d'Île-de-France a-t-elle été utile ?

Malgré sa légitimité sur le plan territorial, le discours sur la ville dense déstabilise les élus. Sa validité devait donc être appuyée sur l'expertise incontestable des architectes et des urbanistes, qui ont su démontrer que la ville compacte n'est pas synonyme de mal vivre. Dès le début des études, le Conseil des architectes d'Île-de-France et les CAUE d'Île-de-France, avec l'engagement simultané de l'AURIF, se sont mobilisés pour montrer les qualités des formes urbaines denses, dans le champs de la qualité de l'habitat et de la convivialité, de l'accès aux services, des mobilités et des flux urbains, du développement durable. Ils ont attesté également que de nouvelles formes urbaines denses, productrices d'insertion urbaine et de rééquilibrage social, peuvent être produites aujourd'hui.

À quel niveau de gouvernance convient-il d'agir pour inscrire cette politique volontariste dans les faits ?

La gouvernance n'est pas le problème principal. La stratégie juste consiste à affecter des moyens ambitieux là où il faut, aux points susceptibles de faire levier. C'est pourquoi nous avons inscrit au Sdrif le principe de la création de nouveaux quartiers de ville exemplaires, neufs ou en amélioration de l'existant, dans toute la diversité des territoires d'Île-de-France : de la ville historique aux villes nouvelles, en passant par les tissus industriels et les grands territoires ruraux franciliens. Nous avons d'ailleurs obtenu l'approbation de l'État pour procéder par appels à projet et obtenir des financements d'état. Les villes qui se porteront candidates recevront donc une aide financière de l'État, abondée par la Région, en échange de l'observation d'un cahier des charges concernant la forme du bâti, la production intelligente de logements, la multifonctionnalité des programmes et la qualité des espaces publics. Nous finaliserons le contenu de ce cahier des charges fin 2008, après avoir consulté à nouveau les professionnels. Deux programmes pourraient être lancés en priorité : les docks de Saint-Ouen et la friche de Dammarie-les-Lys, en attendant Nemours, Etampes, Seine Amont, les docks de Pantin ou encore les Hôpitaux de Neuilly-sur-Marne. Puisqu'il s'agit d'exemplarité, les choix seront thématiques avant d'être géographiques.

De quelle façon des quartiers existants peuvent-ils servir de modèle ?

Ils aident prioritairement à revaloriser la culture urbaine, l'imaginaire urbain. La ville est le creuset de tout mouvement intellectuel, de toute citoyenneté. À ce titre, l'émergence des cultures africaines urbaines est un exemple formidable. Il faut créer des lieux conviviaux et de brassage, des événements. Réinvestir, promouvoir et multiplier des lieux comme la Villette, à la fois parc, cirque, musée, scène d'événements artistiques et musicaux.



La contribution de l'Ordre d'Île-de-France au Sdrif est consultable sur www.architectes-idf.org rubrique actualités puis contributions

Roland Castro_ architecte et urbaniste / Mouvement de l'utopie concrète / enseignant à l'école d'architecture de Paris La Villette

« L'échec du Grand Paris tient au conservatisme des élus, qui défendent leur pré carré et ne veulent pas de la supracommunalité. Une seule solution : que les citoyens s'emparent de cette épopée urbaine magnifique à l'occasion des élections municipales. Les procédures suivront. »

au service des architectes

« Il y a une souffrance esthétique dans la dépression française actuelle et l'amplification permanente de l'accablement. Il y a comme un trou dans la célébration du vivre ensemble : les hommes politiques bâtisseurs ne sont pas assez mis en valeur. Pas assez valorisés les architectures qui fabriquent le bonheur de se rencontrer, les bons lieux, les bons quartiers. » (...)

« Il faudrait faire des "classes de ville" aux enfants, plutôt que des classes de neige ou de nature. Apprendre la ville aux enfants ».

/// Conférence-débat de Roland Castro, le 22 mars 2007

à l'Ordre des architectes d'Île-de-France, cycle de rencontres « La ville et l'architecture vues par les politiques ».

À réécouter sur www.architectes-idf.org, rubrique actualités puis archives multimédias



Alain Dollé_ architecte / AD architecture / Paris

« Comment faire face à un commanditaire privé qui repousse le règlement des études tout en exigeant la poursuite de celles-ci ? J'avais déjà déposé et obtenu pour son compte le permis de construire d'une crèche, mais il refusait même de répondre à mon avocat.

Heureusement, j'avais pris la précaution d'utiliser le contrat type de l'Ordre pour les marchés privés qui incite, en cas de litige, à recourir à la Commission de conciliation. C'est en se rendant à la conciliation que mon maître d'ouvrage a entendu, de la voix d'un architecte praticien, élu de l'Ordre, qu'aucun échappatoire au paiement n'était possible dans ce cas de figure.

L'Ordre « défend la profession, pas les architectes ». Deux heures et demi d'explications auront été nécessaires pour sortir de cette situation bloquée et éviter une procédure judiciaire lourde. Sans frais. Mes études ont été payées. »



service juridique 08 92 683 783

Francis Jobard_ architecte / président de la Cargim / compagnie des architectes chargés de gestion et d'entretien d'immeubles

Positif : L'Ordre d'Île-de-France s'est engagé sur des valeurs de société, il se fait entendre auprès des pouvoirs publics. Il a pris parti dans la Campagne présidentielle. Son engagement vise en particulier les jeunes, de plus en plus éloignés aujourd'hui de la vie politique et syndicale. Il nous informe et nous sollicite par Internet. Il est loin le temps où il fallait être introduit pour fréquenter l'Ordre !

Négatif : Les associations d'architectes comme la nôtre ne bénéficient plus de l'aide logistique importante que représente la location de salles à un tarif préférentiel. Vis-à-vis de nos clients, recevoir à l'Ordre avait un sens.

NDLR / Les architectes bénéficient de tarifs préférentiels sur la location de salles dans l'enceinte des Récollets, pas sur la location de la chapelle, pour laquelle la demande est trop forte.



Marie-Noëlle Lienemann_ députée européenne, vice-présidente de la Fédération des coopératives d'HLM et vice-présidente l'Union Sociale pour l'Habitat / ancien maire d'Athis-Mons (Essonne)

« Il faut envisager la relance de la construction de logements par une TVA à 5,5%, soumise à des conditions d'urbanisation opportunes et de qualité environnementale. » (...)

« Qu'on dise stop ! pas de nouvelles démolitions tant qu'on n'a pas reconstitué la totalité du nombre de logements sociaux déjà démolis dans chaque agglomération. Et jamais de démolition sans l'accord d'une majorité des habitants : les premiers bénéficiaires d'une action publique doivent être ceux qui habitent là. On fait trop de projets ANRU sur une idée abstraite de ce que doit être la ville. » (...)

« Une des grandes questions est de faire en sorte que les élus et les citoyens acquièrent une culture de la ville et de l'architecture. Il y a en Allemagne un nombre important de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme agents des collectivités à temps plein. Il faudrait instaurer une obligation légale de mobilisation de compétences pour les collectivités d'une certaine taille. »

l'architecte acteur social

« Avec Architectures 2007¹, l'Ordre tape juste : il y a une demande importante que les experts parlent aux citoyens. Il faut proposer aux partis politiques d'organiser des débats avec les citoyens, en présence des experts que vous êtes, vous les architectes. »

¹ Lire « La France de demain a besoin des architectes » CNOA décembre 2006
Consulter le blog « les architectes ouvrent le débat » sur www.architecture2007.com

/// Extraits de la Conférence-débat de Marie-Noëlle Lienemann, le 9 mars 2007, cycle de rencontres « La ville et l'architecture vues par les politiques organisé par l'Ordre des architectes d'Île-de-France.

À réécouter sur www.architectes-idf.org, rubrique actualités puis archives multimédias



Olivier Mongin_ philosophe, directeur de la revue Esprit

« La mobilité des habitants des banlieues est la condition de la ville heureuse et de l'intégration. (...) La question du territoire aujourd'hui c'est de rendre possible la mobilité, la mise sous tension, de créer pour les individus la capacité d'agir. »

« Reprenant l'idée de Julien Gracq, nous pouvons énoncer ces paradoxes : la ville classique est un espace limité qui rend possible des pratiques infinies ; la ville dite du post-urbain est un espace illimité qui favorise des pratiques fragmentées. »

/// Tribune des philosophes, 17 octobre 2005 à la Maison de l'architecture.

Olivier Mongin est notamment l'auteur de « La ville à l'heure de la mondialisation », Seuil, 2005



« **au premier**
les sols sont gris,
les plafonds blanc,
les murs merisier »

Emmanuel Caille_ architecte / rédacteur en chef du magazine d'a (d'architectures) / professeur invité à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

« La création du réseau des Maisons de l'architecture façonne pour l'architecture un paysage foisonnant mais qui amplifie les risques de confusions : à l'inintelligibilité endémique entre ce qui relève de l'Ordre national et des Ordres en région s'ajoutent désormais des liens de filiations insuffisamment explicites entre les Ordres et les Maisons de l'architecture, des interférences entre les rôles des Maisons de l'architecture et des CAUE, des doutes sur le positionnement respectif des institutions culturelles et leurs différents publics (architectes, grand public, maîtres d'ouvrage). Devenant plus variée, l'offre doit être mieux circonscrite. Les Maisons de l'architecture représentent un enjeu important pour le cadre de vie, pour autant que leur champ d'action reste indemne de toute confiscation corporatiste. Il serait dommage de cantonner leur rôle de diffuseur « culturel » à une acception restrictive qui négligerait l'attente du public pour des réponses concrètes et précises sur les savoir-faire spécifiques des architectes concernant la construction, le bien être, le cadre de vie, l'environnement. Il faut faire attention : pour le grand public, la Culture peut être intimidante, le milieu des architectes, très narcissique, aime à projeter cette image flatteuse de lui-même, vite perçue avec suspicion par le reste de la société. »



Patrick Coulombel_ président des Architectes de l'urgence / architectes de l'urgence est une ONG qui intervient depuis 6 ans à travers le monde suite à des catastrophes naturelles, technologiques ou humaines, pour venir en aide aux populations les plus vulnérables

De quelle façon les architectes et leurs représentations professionnelles peuvent-ils aider Architectes de l'urgence à mieux répondre aux besoins ?

97% de la construction dans le monde (selon l'UIA) est faite sans architectes. Les architectes ainsi que les institutions professionnelles devraient se battre pour réduire ce taux au niveau international. Architectes de l'urgence est engagé auprès des populations les plus pauvres. Mais il semble que notre approche ne soit pas ressentie comme un travail noble et les architectes préfèrent se battre entre eux pour les 3% restants. Nous sommes en recherche perpétuelle de professionnels compétents et motivés souhaitant mettre leurs acquis et savoirs-faire au service des plus démunis.

avec les décideurs

En quoi la pratique des architectes de l'urgence modifie-t-elle l'image traditionnelle du rôle de l'architecte dans la société ?

Le concept d'urgence en architecture n'est culturellement pas admis par les architectes. C'est une erreur : lorsqu'il n'y a pas d'architecte, des ONG généralistes ou des médecins construisent dans l'urgence ce qu'ils peuvent, à coup de millions de dollars. Lorsqu'il n'y a pas de médecins, les architectes ne soignent pas les gens à leur place. Architectes de l'urgence travaille à changer les mentalités des architectes sur l'humanitaire, dont ils ont été trop longtemps absents.



Jean-François Blassel_ (RFR) / ingénieur / architecte

« Que les constructions disent clairement la façon dont on produit de l'abri, de la portée, du chaud, du froid, de l'ombre.(...) Aux architectes et aux ingénieurs de modifier les standards de confort et de pratiques. (...) Il leur appartient de remettre en question l'absolutisme du bâtiment « scaphandre », pour renouer plus humblement avec la nature : il est mille fois plus agréable de se promener dans un jardin arabe que dans un espace fermé à air conditionné. »

/// Le Courrier n° 66 de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, novembre 2006



Alix Héaume_ architecte / rh+ architecture, Paris / lauréate des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes, 2006 / créatrice avec Adrien Robain et l'association a-Pack du Festival des Architectures Vives

« J'ai fait une petite enquête avant de répondre : eh bien non, beaucoup de jeunes architectes n'ont toujours pas l'impression que l'Ordre les représente et gardent une image archaïque de l'institution ! Au-delà du lien d'obligation souvent mal vécu (prix de la cotisation notamment), les missions de l'Ordre restent mal connues et souffrent de limites d'influence trop floues entre les instances nationale et régionales.

Les actions de la Maison de l'Architecture en revanche sont appréciées. Mais il faut aller plus loin, plus fort, être plus ouvert et dans l'« air du temps ». Regardez les succès reçus par l'exposition Pop-up City¹, et l'exposition Concours privés du collectif Plan 01 : records toutes catégories en nombre de visiteurs à la Maison de l'architecture d'Île-de-France ! »

Nous sommes à un tournant social et culturel où le « désir » d'architecture se réveille et s'exprime. Les jeunes architectes sont très réactifs à cette évolution dans leurs projets, leur communication, leurs relations aux autres domaines artistiques. Puisque tout le monde veut s'approprier l'architecture, il faut multiplier les actions festives, réjouissantes et libres. Nous militons pour l'expérimentation, la sensualité, la poésie, l'humour. »

¹ Elle annonçait le Festival des Architectures Vives qui a lui-même reçu 30 000 visiteurs en juin 2006



Sylvie Remy_ architecte / chef de projet à la Direction de la Construction de la Sem 92

« La présence d'architectes au sein de la maîtrise d'ouvrage publique améliore la compréhension entre les maîtres d'œuvre, les élus, les administrations et l'ensemble des commanditaires. Elle bénéficie à l'ensemble de la profession. Elle permet de défendre l'idée que les architectes sont des partenaires, pas seulement des prestataires. Elle contribue à diffuser la culture architecturale et avec elle la reconnaissance du métier et des savoirs spécifiques auprès du grand public. Celle-ci reste si limitée en France qu'il ne faut pas s'étonner de ne trouver pratiquement aucun architecte Directeur des services techniques d'une ville, contrairement à l'Allemagne ou l'Italie. »

« Je continue à payer ma cotisation ordinaire par fierté pour mon métier d'architecte. J'attends que l'Ordre agisse pour que se développent des formations continues spécifiques aux architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre, pour être un lieu de confrontation des expériences et pour que soit restauré le titre d'architecte territorial dans la fonction publique. »



Françoise de Panafieu _ maire du XVII^e arrondissement de Paris /
candidate UMP à la mairie de Paris aux municipales de 2008

« Ma conviction est que Paris doit s'ouvrir sur l'agglomération parisienne. Lorsque le monde économique anglais, espagnol, belge évoque Paris, il évoque bien sûr non pas le Paris intra muros, mais sans même avoir à le préciser la Région Île-de-France tout entière. Sur les vingt plus gros investisseurs étrangers qui sont venus s'installer l'année dernière dans notre périmètre, aucun n'a choisi Paris intra muros, tous se sont installés à l'extérieur de Paris. Et aujourd'hui quand on traite des problèmes urbains, que se soit le traitement des ordures ménagères ou les transports, on ne regarde plus le problème sous l'angle des 2 millions de parisiens, mais des 10 millions de Franciliens. Cependant l'entité régionale ne se traduit pas dans les faits. Pourquoi ? Tout simplement parce que une fois installé(e) dans son rôle, un homme ou une femme de pouvoir refuse de renoncer à une parcelle de celui-ci pour mettre cette partie au pot commun de la plus grande échelle. C'est dans l'opposition que l'on prend des engagements auprès de la population et que l'on prévoit la feuille de route pour les concrétiser. Pas une fois au pouvoir ».



Véronique Antoine _ architecte / directrice adjointe chargée de la programmation
à la Direction des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur au Conseil Régional d'Île-de-France

« Dans l'administration, il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais vécu de charrette, qui ne savent pas ce que c'est que produire très vite quelque chose avec des contraintes très fortes, le risque, la difficulté, le travail intense. On a en face de nous des gens qui travaillent dans un autre contexte de temps. Mais quand ils s'aperçoivent que les architectes sont capables de porter un projet très vite, d'aller jusqu'au bout, en mobilisant les équipes qu'il faut en un temps records, ils comprennent ce que peut être l'architecture et ont de la considération pour les architectes. »

/// Débat « Pour une culture architecturale partagée »,
ordre des architectes d'Île-de-France le 7 mars 2007
À réécouter sur www.architectes-idf.org,
rubrique actualités puis archives multimédias



Ray W. Spano _ architecte / directeur de développement international chez Coteba, Paris /
responsable de la section française de l'American Institut of Architects

« L'AIA est à peu près l'équivalent de l'Ordre des architectes aux États-Unis. Il exerce un rôle de lobbying, publie des documents contractuels types, et organise des programmes pour la formation continue, qui est obligatoire pour exercer. L'AIA est très présent dans les grands débats concernant l'environnement urbain et le développement durable, encourageant le public à s'exprimer et à participer.

construire durable

Notre section française est très friande d'échanges dans les deux sens avec des associations comme la Maison de l'architecture ou l'Afex. On a tous besoin de savoir comment naviguer dans d'autres pays, de partager des informations entre confrères et de développer du networking pour travailler ensemble à l'export. Pour nous, la participation à certaines conférences peut être comptabilisée au titre de la formation continue. »

« Je suis personnellement impressionné par le nombre d'architectes et de bureaux d'études français qui travaillent à l'international. C'est lié bien sûr à un état d'esprit très ouvert ».



Daniel Raze _ DGA de Kaufman et Broad / membre du Conseil d'administration de la Maison de l'architecture

« On consacre beaucoup de temps à travailler avec les architectes, mais partager avec eux un lieu de convivialité et d'échange sur nos métiers en dehors d'un projet précis me semble très important, particulièrement pour les jeunes cadres de nos sociétés de promotion. Il n'existe pas de structure aussi spécifique à ce propos que la Maison de l'architecture créée par l'Ordre d'Île-de-France.

Je mesure l'influence du partage d'expériences ou de l'étude de cas sur mon groupe. Il y a quinze ans, on n'osait pas sortir de l'architecture dite « de promoteur ». Aujourd'hui, on fait travailler Bruno Decaris, Catherine Furet, Antoine Stinco et Frédéric Borel et nous voilà qui forçons parfois la main aux maires ! Le monde change, l'image de l'habitat aussi. »



Tony Dreyfus _ député-maire socialiste du X^e arrondissement

« À Paris, c'est dans le X^e arrondissement qu'il y a le plus d'architectes, installés et résidents ! C'est une chance, parce que les architectes sont particulièrement engagés dans l'action civique. On les retrouve dans les associations de parents d'élèves, dans des cercles culturels comme Histoire et vies du X^e, dans les conseils de quartier. L'exigence de qualité pour le cadre de vie ne cesse de croître. Les propositions souvent très nourries des architectes activent les débats. Je suis heureux d'accueillir la Maison de l'architecture dans mon arrondissement. C'est un lieu magnifique, des rencontres de qualité, un fonctionnement en symbiose avec la Cité européenne des Récollets. Au cas par cas, des subventions sont possibles pour des activités culturelles. »



« **entre les stations**
il y a du temps, entre
les trains de la distance »

Pascal Clément_ architecte à Marseille / responsable des activités juridiques au Conseil National de l'Ordre des architectes et animateur de la commission nationale de la refonte de la déontologie

« L'architecture est d'intérêt public. On ne peut pas vendre les prestations d'architecture comme une marchandise et considérer que le prix le plus bas est le meilleur et puis c'est tout. La question du dumping est essentielle. Si on ne la traite pas, la profession risque de s'appauvrir.

Voici ce que dit un des articles du projet du nouveau code de la déontologie sur « la concurrence entre confrères » et sur l'acceptation d'une mission :

« L'architecte ne peut accepter un niveau d'honoraires qui risque de compromettre la qualité de ses prestations et ne peut, de même, proposer des honoraires manifestement sous-évalués pour obtenir un contrat. Une telle sous-évaluation constitue une faute professionnelle. Le Conseil Régional dont relève l'architecte peut être saisi aux fins d'expertise visant à estimer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la mission confiée ».

Il s'ensuit des possibilités de conciliation, de médiation et d'arbitrage. C'est-à-dire que, dans ce cadre, on peut envisager que la collectivité des architectes puisse se constituer en collège d'experts et déterminer ce qu'est une prestation, ce qu'est un bon niveau de rémunération, une évaluation correcte ou au contraire relève du dumping.

À nous après, à l'intérieur de nos instances professionnelles, de sanctionner ou tout au moins d'afficher un discrédit sur ces pratiques. »

/// Table ronde « Valeur de l'architecture, dumping ou transparence des coûts, 30 novembre 2006, Ordre des architectes d'Île-de-France.

À réécouter sur www.architectes-idf.org

rubrique actualités puis archives multimédias

rubrique actualités puis archives multimédias

rubrique actualités puis archives multimédias



expression de la culture

Jacques Ferrier_ architecte (Jacques Ferrier Architectures) / Paris / enseignant à l'école d'architecture de Rennes

« Ce que fait l'Ordre d'Île-de-France devrait être repris à l'échelon national : enfin une action qui dépasse la défense de type corporatiste et fait exister l'architecture en tant que culture, pas seulement en tant que métier.

L'ordre national campe sur des positions défensives, sans force de proposition. J'ai été personnellement déçu par son rejet de la réforme des études d'architecture, qui me mettait en porte-à-faux vis-à-vis de mes étudiants à qui j'expliquais la nécessité de caler les études sur le système européen.

L'Île-de-France a montré une attitude moins conservatrice et franco-française, au risque d'un manque de cohérence avec le national.

Si je réfléchis à l'image générale de l'Ordre aujourd'hui, il me semble qu'elle est empêtrée dans la cohabitation de deux types de missions : son action sur le rayonnement de l'architecture d'une part et ses fonctions administratives d'autre part. En Angleterre, il existe deux systèmes différenciés : l'un pour la tenue à jour du Tableau et des cotisations, l'autre pour l'action culturelle et politique (c'est le rôle exclusif du Riba). L'Ordre des architectes gagnerait à se délester de la gestion du Tableau auprès d'un organisme spécifique, pour s'attacher de façon plus ciblée et lisible au rayonnement culturel de l'architecture, ainsi qu'à la communauté des architectes.

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »

Quelle surprise j'ai eu le mois dernier, à la convention annuelle de l'American Institut of Architects où j'étais invité, de voir se rassembler 25 000 architectes pour des débats passionnants sur le Développement durable, avec au programme une conférence d'Al Gore, pas moins ! Sans cette vitalité et de tels grands rassemblements à l'échelle nationale, l'Ordre restera perçu comme une chambre d'enregistrement notariale. »



Philippe Panerai_ architecte (agence Panerai Petermüller, Paris) / Grand prix d'urbanisme 1999

« De même que l'effet de centralité globale du Paris intramuros provient de l'addition ou de la mise en réseau de polarités multiples, l'extension de l'aire centrale de l'agglomération avec les formes de gouvernance qui lui sont propres peut s'appuyer sur quelques centralités fortes qu'il faudra encore renforcer.

Parmi elles, des villes historiques : Saint-Cloud, Saint-Denis, Choisy-le-Roi, Vincennes, des marchés anciens, les préfectures : Nanterre, Bobigny et Créteil, les pôles économiques : La Défense, Boulogne et Issy-les-Moulineaux...

Ces polarités anciennes dialogueront avec d'autres centres plus éloignés qui constituent aussi des polarités reconnues : Versailles, Argenteuil et avec des polarités nouvelles qui n'ont pas encore acquis une valeur de centre (et qui pour certaines ne l'acquieseront jamais du fait de leur mono-fonctionnalité ou de leur clôture : Rosny, Eurodisney).

L'agglomération alors prend la forme d'une constellation. Les villes nouvelles y trouvent leur place de même que les centralités émergentes ou potentielles souvent placées sur les nœuds des réseaux de transport dont Massy-Orly au Sud et Le Bourget au nord sont les exemples les plus accomplis. (...) Il ne s'agit plus comme il y a quarante ans de jouer les uns contre les autres au nom d'une nouvelle doctrine salvatrice (et de quelques arrière-pensées politiciennes) mais de faire avec, de partir du territoire, de son histoire et de ses habitants. »

/// Extrait de Paris Capitale : radioconcentrisme ou multipolarité? Texte rédigé pour la Contribution au Sdrif de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, décembre 2005

/// Extrait de Paris Capitale : radioconcentrisme ou multipolarité? Texte rédigé pour la Contribution au Sdrif de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, décembre 2005

/// Extrait de Paris Capitale : radioconcentrisme ou multipolarité? Texte rédigé pour la Contribution au Sdrif de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, décembre 2005

/// Extrait de Paris Capitale : radioconcentrisme ou multipolarité? Texte rédigé pour la Contribution au Sdrif de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, décembre 2005

/// Extrait de Paris Capitale : radioconcentrisme ou multipolarité? Texte rédigé pour la Contribution au Sdrif de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, décembre 2005



Sébastien Glénat et Frédéric-Nicolas Bredthauer-Faisan_

architectes / SARL d'architecture Glen & Bred architecture créée en février 2007, Montreuil-sous-Bois (93)

« La vie n'est pas un long fleuve tranquille pour de jeunes architectes du 9Cube qui ne font pas partie de l'intelligentsia et ne sont pas fils d'architectes. Mais notre carnet de commandes est bien garni, d'abord parce que nous excellons (*rires !*), ensuite parce que nous sommes ouverts à tout, même des chantiers de 10 000 €. Pas le temps, quand on démarre une société, de suivre le moindre Atelier, la moindre rencontre thématique de l'Ordre. Il nous faudrait tout par téléphone ou via Internet.

Pour connaître les avantages / inconvénients des différentes formes de société avant de s'installer, c'est le système D, voire F. Une fois la décision prise, l'inscription à l'Ordre a été heureusement une éclaircie dans le maquis administratif : écoute et compréhension d'intervenants dynamiques et compétents, attentifs aux problèmes relatifs au montage d'une boîte.

Pour l'épanouissement du plus grand nombre, il faudrait être exempté de cotisations la première année ! »

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.

NDLR / La première année de leur inscription au Tableau, les architectes ne paient que les frais d'instruction de dossier. La cotisation s'élève ensuite à 30% la 2^e année, 60% la 3^e, 100% à partir de la 4^e année.



Dominique Alba architecte /
directrice générale du Pavillon de l'Arsenal

Pourquoi adhérez-vous personnellement à la Maison de l'architecture ?

Non seulement j'adhère à la Maison de l'architecture mais je paie ma cotisation à l'Ordre des architectes, alors que je n'utilise aucun de ses services à titre personnel ! C'est une question de solidarité. Je crois à la nécessité absolue pour les architectes d'un lieu de ralliement qui permette à chacun de se former, de se tenir au courant, d'être accueilli. L'exercice libéral de l'architecture est un des métiers les plus difficiles et chargé de responsabilités qui soit.

pour le grand public

Pensez-vous qu'il y a trop de lieux culturels dédiés à l'architecture en Île-de-France ?

Au contraire, l'offre actuelle est quasiment nulle : sur 100 expositions visitables chaque jour en Île-de-France, deux à trois seulement sont consacrées à l'architecture ! La Maison de l'architecture a les atouts d'un local magnifique, d'un jardin, d'un bistro. Elle peut organiser de vraies séances de travail. Soixante personnes est à mes yeux le format idéal pour attribuer des temps de parole corrects et tenir des propos organisés qui peuvent ensuite être travaillés et mis en ligne sous une forme écrite. L'échange d'expériences entre professionnels est une cible à développer, je pense par exemple à l'échange sur les stratégies de contournements que les architectes déploient face au carcan trop serré des normes.

Sur le plan professionnel, quelle est l'action que l'Ordre doit mener en priorité selon vous ?

Il y a deux priorités : les honoraires et la mise en valeur de l'architecture comme valeur ajoutée. La suppression du calcul des honoraires au pourcentage du coût de travaux est un cheval de bataille prioritaire. Ce prorata est devenu scandaleux et malsain avec le poids de plus en plus lourd de la conception, l'inflation des responsabilités qui incombent aux architectes et la variabilité du marché qui modifie les coûts de construction. Les architectes français – jeunes compris – sont bons, il faut leur donner les moyens de travailler. Montrer ce qui est beau et ce qui marche, valoriser l'énorme stock d'exemples de qualité et dire : regardez ce qu'apportent les architectes et la valeur ajoutée de la qualité architecturale ! Voilà ce qui peut faire évoluer les décideurs.

Existe-t-il une culture francilienne de l'architecture ?

Une culture parisienne oui, francilienne pas encore. La qualité de l'architecture parisienne est encadrée de longue date par la présence des architectes voyers, des règlements précis et anciens, un patrimoine constitué. Le soutien politique existe vis-à-vis de dispositifs dérogatoires ou de modes opératoires atypiques. Le Pavillon de l'Arsenal est chargé d'une mission de soutien à la qualité architecturale. Autour de la capitale, l'évolution se dessine aujourd'hui grâce au travail de grands opérateurs comme Plaine Commune, Seine Arche ou Val de Seine. Les conceptions urbaines évoluent et le style pseudo haussmannien – presque une spécialité francilienne ! – perd du terrain.



Jean-Claude Boucherat président du Conseil Economique et social de la Région Île-de-France

Le Conseil économique et social d'Île-de-France intervient depuis sa création en 1963 sur les schémas territoriaux régionaux. Qu'est-ce qui caractérise l'avis que vous avez rendu sur le Schéma directeur d'Île-de-France (Sdrif) en mars 2007 ?

Faute d'ambition politique, le bilan du Sdrif de 1994 n'est suffisamment positif, ni sur la préservation des espaces naturels et agricoles, ni sur la construction de logements ; nous demandions 60 000 logements neufs par an – le même mot d'ordre encore aujourd'hui ! Et, 40 000 à peine ont été construits. Le futur SDRIF, dans ces deux domaines, aura une obligation de réussir.

Votre rapport milite pour la densification urbaine.

En quoi ce thème a-t-il une portée politique nouvelle ?

Politiquement, la densité porte le projet d'un urbanisme à échelle humaine en facilitant la convivialité, la proximité des services et la mixité fonctionnelle et sociale. Sur le plan opérationnel, elle est un levier possible pour agir sur les blocages fiscaux, financiers et fonciers qui ont mis en échec notre cœur de cible, la construction de logements. Enfin elle répond à une contrainte majeure : la limitation de l'étalement urbain dans le cadre du développement durable de notre territoire. Voilà de quoi lever enfin auprès de certains décideurs et des populations les tabous qui entourent encore le mot densité.

Qu'a apporté à vos réflexions la contribution écrite de l'Ordre des architectes d'Île-de-France à la révision du Sdrif ?

Outre les outils de mise en œuvre de la densité, un regard positif sur les grands ensembles, auxquels les reproches faits tiennent plus à l'insatisfaction des besoins quotidiens qu'à des erreurs de conception irréparables. Ensuite, l'existence de formes urbaines alternatives aux lotissements qui « mangent » le territoire : formes à la fois compactes, environnementales et capables de satisfaire le besoin d'individualité du logement. Il est clair qu'on ne donnera une suite positive au grand effort que représente le Sdrif qu'en plaçant les professionnels au cœur du dispositif de préparation et de réalisation de ce schéma régional.

Comment envisagez-vous la mise en œuvre effective du Sdrif ?

Les dispositions financières et fiscales nécessaires relèvent en règle générale du pouvoir de l'État, même s'il est de plus en plus partagé avec la Région et les autres collectivités territoriales. Nous insistons sur l'importance des Schémas de cohérence territoriale (Scot) comme moyens de mise en œuvre du parti d'aménagement régional, et donc sur l'impérieuse nécessité d'une couverture généralisée de l'Île-de-France par des regroupements de communes. Sur le terrain, il faut engager un travail de pédagogie sur la densité auprès des habitants et des décideurs. La création de nouvelles agences d'urbanisme serait aussi un relais nécessaire pour l'assistance aux maîtres d'ouvrage et aux élus. »

¹ consultable sur www.architectes-idf.org



Jean-François Danon directeur du patrimoine et de l'architecture de la ville de Paris /
membre du Conseil d'administration de la Maison de l'architecture

« Je me suis engagé auprès de la Maison de l'architecture parce que c'est le seul endroit à Paris où se croisent dans la durée les différents métiers de la construction, dans une démarche professionnelle et à visée concrète sur la qualité architecturale. Les différents partenaires du bâtiment ont pris l'habitude de s'y rencontrer pour échanger des expériences, pour ensemble anticiper, bousculer les idées reçues, produire en commun de la réflexion et de la communication. L'autonomie financière de la Maison (via les adhésions) est le gage de son originalité, de sa liberté de penser qui doit être préservée coûte que coûte. La Maison de l'architecture doit rester, de ce point de vue, la Maison des architectes. »



festival / du 15 au 30 octobre prochain :

action ! dehors Paris !!!

La Maison de l'architecture

propose un regard sur 50 ans de créations, d'innovations,
d'audaces, d'expérimentations architecturales en Île-de-France

concours perdus / démarches participatives / commandes directes /
bâtiment devenu culte / équipements construits /
logements en cours / travaux de recherche / maisons individuelles /
projets qui ne verront jamais le jour / utopies réalisées /
fragments de paysage / parcelles de bâtis ///

Le territoire concerné est francilien, urbain et rural, à l'exclusion de Paris intra-muros.

La sélection, entre confrontations, synergies, expérimentation, offrira une vision subjective et critique
de l'état de la création architecturale et urbaine sur le territoire Francilien.

L'ensemble des espaces de la Maison de l'architecture sera dédié à cette **cartographie identitaire de la région Île-de-France.**

Les contributions sont les bienvenues !

La Maison de l'architecture propose des manifestations autour du projet architectural et urbain.
Ses adhérents et partenaires lui donnent légitimité et indépendance, leurs cotisations ont financé
plus de 60 rendez-vous réguliers et permis d'accueillir 13 000 visiteurs en 2006.

ADHÉRER À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE, c'est un enjeu de solidarité culturelle et professionnelle.
COTISER, c'est partager un désir de culture et d'architecture en Île-de-France.

en Île-de-France / la Maison de l'architecture
148 rue du Faubourg Saint-Martin / 75010 Paris / 01 42 09 31 81

Michel Perrot est élu à la présidence de la Maison de l'architecture en Île-de-France
Le mardi 6 mars 2007, l'Assemblée Générale de la Maison de l'architecture en Île-de-France
a renouvelé son conseil d'administration, désormais composé de :

René-Henri Arnaud / Jérôme Chiarodo / Cristina Conrad / Florence Contenay / Thérèse Cornil
Philippe Croisier / Jean-François Danon / Olivier Danziger / Christine Edeikins / Cloud de Grandpré
Gaëlle Hamonic / Catherine Jacquot / Ludovic Lobjoy / Michel Perrot / Daniel Raze / Adrien Robain
Eva Samuel / Michel Seban / Louis Soria / Jean-Louis Subileau / Dominique Tessier
Jean-Christophe Tougeron / David Trottin / Thierry Van de Wyngaert
et des membres d'honneur : Alain Coulon (DRAC) / Bernard Figiel (CNOA) / Philippe Laurent (URCAUE)

Célia Masselot et Christophe Vankeirsbilck_

assistante de direction et informaticien / Les Pavillons-sous-Bois (93)

« Nous sommes venus nous renseigner sur les modalités de construction d'une maison, que nous voulons construire dans le 95 avec un budget de 320 000 euros, achat du terrain compris.

C'est le projet de notre vie, projet de couple aussi, plus important que notre mariage (*rires*) !. Les maisons que nous avons visitées ne nous ont pas intéressés. Nous voulons une maison qui nous ressemble, calme et intime, pas un cube de pavillonneur. Nous avons peur qu'un architecte soit au-dessus de nos moyens. Nous voilà rassurés sur le budget de construction et le coût des études. Nous repartons avec une feuille de route pour les démarches à suivre. La discussion a fait avancer nos idées. L'architecte nous apparaît maintenant comme un décodeur de nos envies et un accompagnateur pour ce projet. »

/// Foire de Paris 2007, 27 avril au 8 mai
200 architectes mobilisés,
2500 particuliers renseignés



Jérôme Auzolle_ diplômé DESA / directeur de publication d'Archicool

« J'apprécie la rénovation de l'action militante de l'Ordre d'Île-de-France, après des années de coquille vide avenue Victor Hugo. Mais la zone d'ombre, à l'image de la profession tout entière, c'est la césure avec les plus jeunes. Comme partout ailleurs, les quinquagénaires partagent les problèmes des quinquagénaires et les quadras ceux des quadras. »

Comment installer un état d'esprit transgénérationnel ? Cela pose un problème de représentativité et de souffle, dans ce vieux pays qu'est la France. Les idées, les innovations viennent des jeunes. Les grandes réalisations qui ont ouvert des portes et repoussé les horizons sont signées des plus jeunes (pêle-mêle : l'Institut du Monde arabe, le Centre Georges Pompidou, l'opéra de Sydney, la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie). Rêvons un instant à ce que pourrait être l'audace architecturale de Beaubourg transposée aujourd'hui. Mais non, on préfère garder toujours les mêmes vieilles équipes, voir ce récent casting pour la Philharmonie de Paris. L'incompréhension entre les générations est un problème général de la société française, on a vu le résultat avec la crise des banlieues. Cela me paraît lié à un manque d'ouverture d'esprit, d'ailleurs les architectes français s'ouvrent peu au monde et restent confis dans leurs certitudes ».



Robert Lion_ président d'Agrisud international / ancien président de l'Afaa (Association française d'action artistique) / ancien Directeur de la Construction / ancien Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

« Aujourd'hui, le paysage architectural français se caractérise par une poignée de très grands noms qui multiplient les belles commandes, un foisonnement de jeunes équipes dynamiques, une percée certaine à l'étranger et notamment en Chine, mais aussi la poursuite massive, depuis les années 1970, d'une production d'immeubles de « promoteurs » et d'une marée grise de pavillons sans âme. Ce bilan n'est pas globalement positif : sauf à la marge, la qualité n'est pas au rendez-vous. L'ordinaire de la construction plafonne dans la médiocrité et le conformisme, sans goût pour l'innovation, sans souci de l'écologie ni du long terme.

solidaires

Le Développement durable pourrait être le vecteur inattendu d'un nouvel espoir. La profession a pris des positions fortes, en Île-de-France et Midi-Pyrénées en particulier, pour une appropriation intelligente des exigences environnementales, au-delà des normes HQE.

L'Ordre, qui n'était autrefois qu'une bastide conservatrice, sait désormais s'emparer d'impératifs techniques et sociaux pour accélérer leur percolation auprès des architectes. Il a compris qu'il faut clouer au pilori ceux qui continuent à construire ces murs-rideau plein sud et autres erreurs, qui devraient être la honte de l'architecture contemporaine.

L'approche environnementale appelle une conception rénovée et intelligente de la qualité. Elle exige des espaces à la fois fonctionnels et flexibles, selon la définition même du Développement durable, qui « répond aux besoins d'aujourd'hui tout en prenant en compte les attentes, même imprévisibles, de demain ». Il faut banaliser cette attitude au cœur même de la construction dans son ensemble. Faire en sorte, en somme, que notre habitat ordinaire devienne l'habitat du futur ! »



Aldric Beckmann et Françoise N'Thépe_ Beckmann- N'Thépe et associés / architectes / Paris / A. Beckmann enseigne à l'Atelier national des Arts du textile

« La Maison de l'architecture d'Île-de-France s'est installée dans une identité moderne et ouverte sur le monde. Face à la multiplication des lieux de cultures parisiens, l'idée pour nous n'est pas de multiplier les actions mais de les cibler pour faire de cette maison des architectes un lieu incontournable où on aurait envie de passer aussi souvent que les architectes londoniens passent au Riba, à Portland Place, parce que c'est là que l'information circule.

Autour d'un verre, de grands repas à organiser, à l'occasion du Bal des architectes, on est content de se retrouver et de se serrer les coudes. Pour ce qui est de l'action politique de l'Ordre, nous pensons qu'elle manquera de consistance tant qu'elle ne sera pas réactive sur les sujets d'actualité. Prenons par exemple les critiques qui ont fusé sur le déroulement du concours de la Philharmonie de Paris : l'Ordre national, garant de la déontologie, aurait dû mener immédiatement l'enquête et se positionner publiquement. »



Maggie Cazal_ architecte et docteur en urbanisme, Paris /
SARL C A Z A L Architecture-Urbanisme-Environnement

« La réforme de l'Ordre est liée à la réforme de la profession elle-même. Je pense qu'il est indispensable aujourd'hui de repenser la fédération de toutes les formes d'exercice de l'architecture en fonction des nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qu'appelle l'intérêt public de l'architecture. Non seulement les architectes français sont coupés de leurs partenaires ingénieurs, paysagistes, économistes ou sociologues contrairement au modèle anglo-saxon devenu une norme mondiale, mais en plus ils sont coupés d'eux-mêmes ! Nous devons resserrer la chaîne de nos compétences et pour cela intégrer, faire reconnaître, inscrire au Tableau de l'Ordre tous les architectes diplômés affirmant leurs spécialités dans les différents domaines nécessaires. »

L'Ordre d'Île-de-France milite dans le sens d'une plus large diffusion de la culture architecturale et d'une meilleure fédération entre les professionnels. La présence physique des architectes, les échanges directs favorisent la proximité et la démocratie. Cette amorce d'évolution positive doit s'accompagner d'une offre plus grande de services destinés à aider l'architecte à accomplir ses missions : assistance technique et juridique renforcée, bibliothèque de revues françaises et étrangères, mise en ligne de répertoires (de matériaux, d'entreprises) et de brochures pédagogiques sur les normes Handicapés, la performance énergétique, les nouvelles réglementations des autorisations d'urbanisme et de permis de construire. »



Thierry Nabères_ architecte, TNA, Paris / conseiller de l'Ordre des architectes d'Île-de-France

« Chers amis architectes qui vous sentez pris de vertige face aux appels d'offre qui vous imposent un bureau d'étude HQE en sus des partenaires habituels, voici quelques conseils tirés de mes réflexions et expériences personnelles :
1_ La présence d'un spécialiste extérieur HQE doit être envisagée à titre transitoire : à court ou moyen terme, tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre doivent intégrer les compétences environnementales adéquates, chacun dans ses domaines de compétences. Il est d'ailleurs rare qu'un « spécialiste HQE » couvre toutes les problématiques, de l'étude d'impact au chantier vert, en passant par la thermique et l'acoustique.

de l'autre côté

2_ Ce spécialiste doit occuper clairement un rôle de conseil et non de concepteur. Faute de quoi, la superposition des compétences génère des conflits d'intérêt sur la conception, noyau dur de notre métier. Les spécialistes du secteur situent eux-mêmes les principaux besoins en intelligence environnementale en amont, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et tout au long des projets dans le management environnemental.

3_ Pour formaliser contractuellement une répartition des rôles sans ambiguïté, il est préférable de dissocier les honoraires correspondant à la démarche environnementale et ceux de la mission de base. Créer une ligne à part dans le contrat donne une lisibilité au surcoût d'étude dû à la HQE et évite tout marchandage d'honoraire sur les autres postes. Cette ligne, qui peut s'appeler par exemple « Mission complémentaire de suivi environnemental », permet aussi au maître d'ouvrage de repérer l'apport de chacun et d'en débattre si besoin. »



Ann-José Arlot_ architecte / Inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles, ancienne Directrice de l'architecture / fondatrice et ancienne Directrice générale du Pavillon de l'Arsenal / membre de l'Académie d'architecture

« Depuis qu'il a été repris par une nouvelle équipe, l'Ordre d'Île-de-France s'est positionné, comme d'autres Ordres régionaux, dans un esprit de service éclairé et compétent avec une volonté forte et affichée d'aide et de soutien à une profession extrêmement diversifiée dans ses modes d'exercices. Il amène et positionne les débats dans le sens d'une vraie mission de service public, nous l'avons vu en particulier à propos de la réforme des études d'architecture et de la diversification des métiers. Il est également par ses multiples activités culturelles en train de réconcilier les jeunes architectes avec cette « institution ». Aujourd'hui, en tant qu'Inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles, avec un recul « éclairé » je constate avec surprise l'absence de remontée au niveau national de ces positions modernisées tenues par les régions, en prise sur l'actualité du métier et de ses besoins. Je m'étonne de telles différences qui perdurent entre le national et les régions. Comment se fait-il que l'Ordre national ne se fasse pas plus démocratiquement l'écho de l'état d'esprit des régions ? À quel titre, en quel nom se positionne-t-il ? Il y a je crois une grande réflexion à mener sur cette décentralisation et ses remontées nationales. C'est un enjeu important pour la profession et l'avenir des métiers de l'architecte en France. »

esprit

L'enjeu n'est pas de tenir tête à une Dapa, qui n'est que l'outil technique d'une politique d'Etat menée par la tutelle de l'architecture, qui est pour autant que je sache aussi celle de l'Ordre. L'enjeu est de faire avancer les idées sur l'indispensable prise en compte, en France, de la nécessité de qualité du cadre de vie ; aussi bien en ville que sur tout le territoire. J'ai constaté qu'aucun des candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle n'a repris un seul argument en faveur de l'architecture, comme levier et sans aucun doute, solution, de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens dans un pays tourné vers l'avenir. C'est indubitablement une faille dans l'action politique ordinaire nationale et un immense chantier à conduire ensemble. »



Jean-Pierre Martin_ avocat au Barreau de Paris / spécialiste en droit de l'architecte et de la maîtrise d'œuvre, en charge des permanences juridiques du Croaif

« Les permanences juridiques de l'Ordre d'Île-de-France sont à ma connaissance le seul service de cette nature proposé en France aux architectes. Beaucoup d'aides juridiques existent pour la profession, mais la possibilité de rencontrer en direct un avocat me semble répondre de façon plus précise à la protection des professionnels libéraux dont un Ordre doit s'acquitter. Les libéraux exercent seuls contre tous, leur besoin de protection est légitime. Les permanences juridiques ont été créées début 2006 sur l'impulsion du service juridique de l'Ordre des architectes francilien. Vingt minutes environ de consultation par architecte permettent à Maître Larrieu ou à moi-même d'explorer quelques pistes de solutions ou de prévention sur des problèmes de contrats, d'honoraires, d'assurances, de propriété intellectuelle ou de droit de l'urbanisme. Je suis frappé par la fécondité des échanges dans des « Ateliers » organisés par l'Ordre d'Île-de-France. Pour qu'une profession vive, il faut du sang neuf en permanence, du brassage. Et peu importe qu'il y ait unanimité des points de vue ou non ! »



Information et inscription aux permanences juridiques sur
permanences@architectes-idf.org